



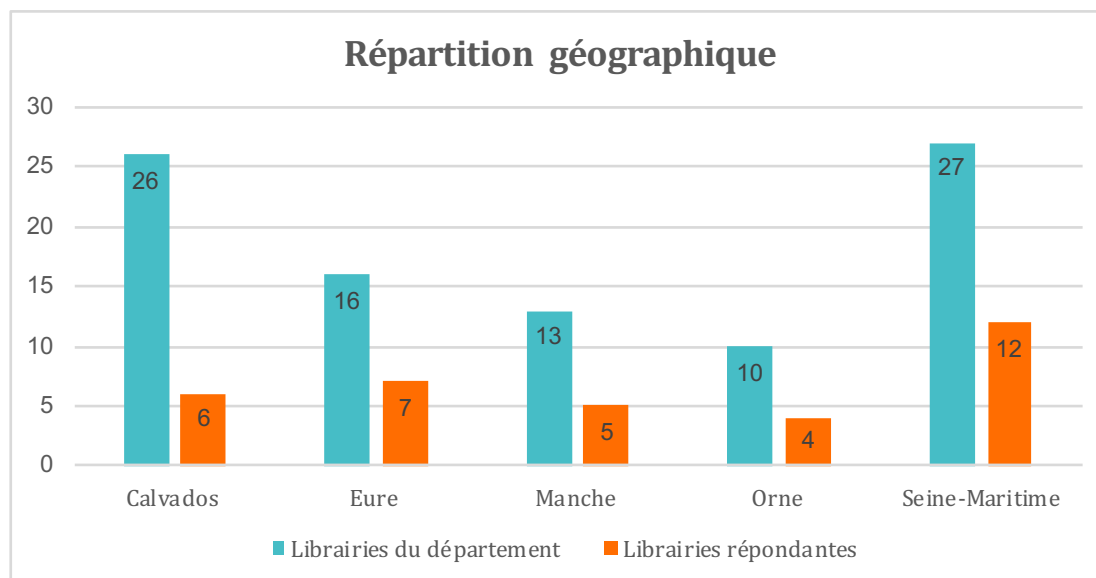
COVID-19

**ENQUÊTE AUPRÈS DES LIBRAIRIES
DE NORMANDIE**

Informations recueillies pour la période du 15 mars au 30 avril 2020

Un questionnaire a été envoyé aux 92 librairies de Normandie (code APE 4761Z et 4762Z) et a permis de recueillir des informations, pour les mois de mars et avril, sur la situation de 34 d'entre elles au 1^{er} mai, soit 37 % de répondants.

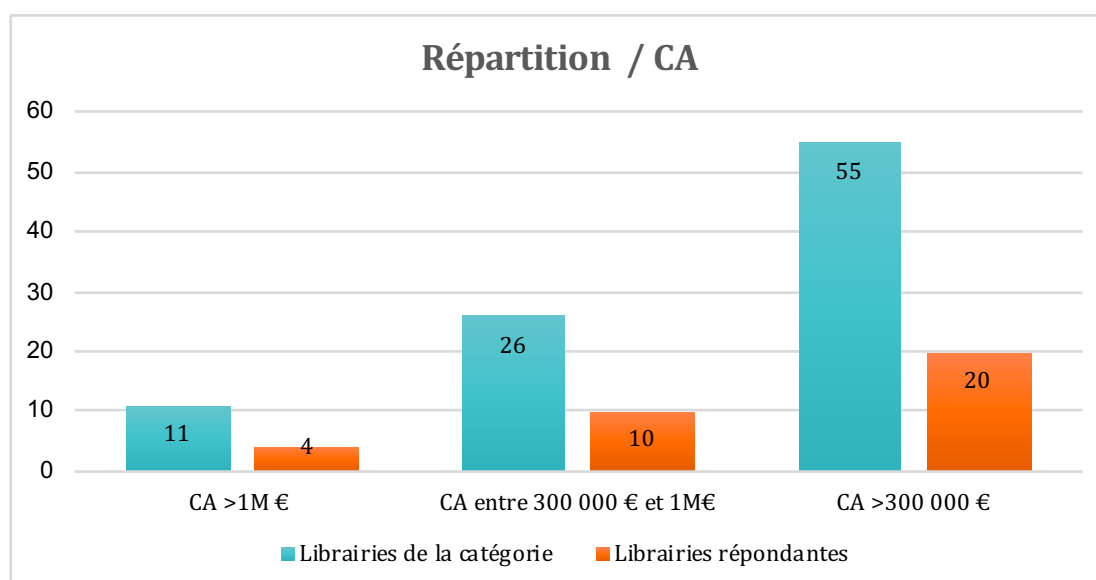
Localisation des 34 librairies répondantes



Les librairies qui ont répondu représentent 23 % dans le Calvados, 44 % dans l'Eure, 38 % dans la Manche, 40 % dans l'Orne et 44 % en Seine-Maritime.

CA des librairies répondantes

Répartition des librairies par chiffre d'affaires

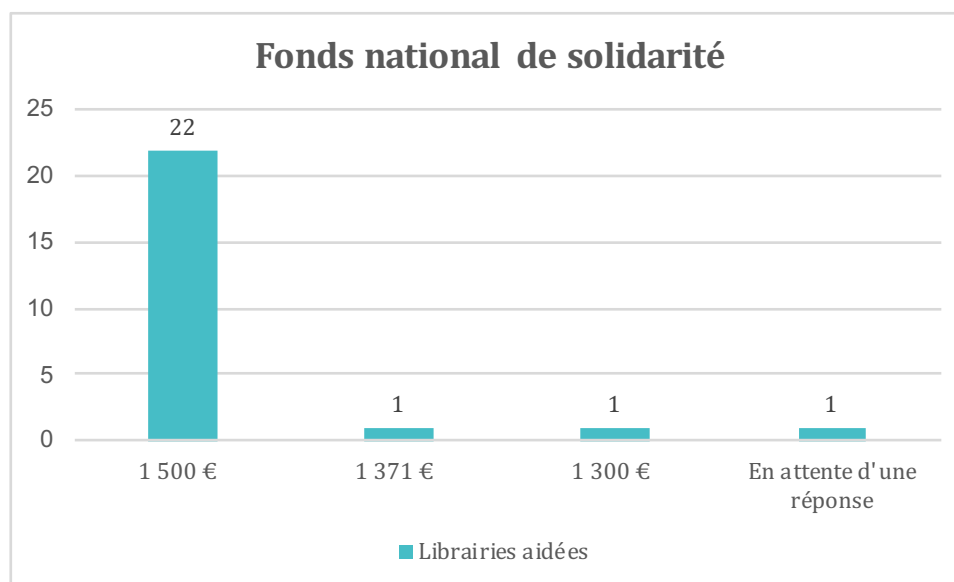


- soit 36 % des librairies avec un CA > 1M €
- soit 38 % des librairies avec un CA est entre 300 000 € et 1M €
- soit 36 % des librairies avec un CA est < 300 000 €

Fonds national de solidarité

C'est un fonds créé par l'État et les Régions pour prévenir la cessation d'activité des très petites entreprises (TPE), micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales, qui ont 10 salariés au plus, un CA annuel inférieur à 1 M€ et un bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 €.

25 librairies l'ont sollicité, soit 74 % des librairies répondantes



5 librairies ne l'ont pas sollicité.

4 librairies ne l'ont pas sollicité car elles n'y étaient pas éligibles en raison d'1 CA > 1 M €

Concernant le 2nd volet du fonds de solidarité, il faut répondre aux critères suivants :

- être bénéficiaire du 1^{er} volet
- avoir au moins 1 salarié
- s'être vu refuser un prêt bancaire

Aucune des 34 librairies ne peut prétendre à ce 2nd volet car elles n'entrent pas dans ces critères : soit elles n'ont pas bénéficié du 1^{er} volet, soit elles n'ont pas de salarié, soit elles ont obtenu leur prêt.

Fonds de l'Adelc

L'association pour le développement de la librairie de création (Adelc) propose un dispositif exceptionnel de prise en charge de la totalité des charges externes estimées pendant toute la durée du confinement (hors refacturations éventuelles de la holding contrôlant la librairie, avec un plafond fixé à 15 % du CA et en tenant compte de la situation prévisionnelle de la trésorerie sur la période). Il est d'abord ouvert aux librairies auxquelles l'Adelc est (ou a été) associée.

Seules 2 librairies avec 1 CA >1M € l'ont sollicité et sont en attente d'une réponse.

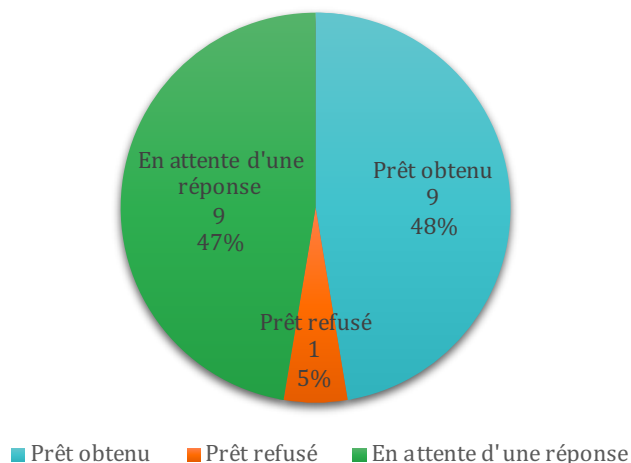
Prêt garanti par l'État

Les entreprises faisant face à la crise sanitaire du Covid-19 peuvent solliciter un prêt garanti par l'État (PGE), auprès de leur banque.

Le montant de ce prêt peut atteindre 25 % de leur chiffre d'affaires annuel, à un taux d'intérêt 0 pendant 1 an. La garantie de l'État, qui couvre au maximum 90 % du montant du prêt, coûte entre 0,25 % et 0,50 %. Ce prêt est remboursable sur une durée maximale de 5 ans, après un différé total d'un an.

19 librairies ont sollicité un prêt garanti par l'État auprès de leur banque, soit 56 %.

Prêt garanti par l'État



Après explication, il semble que le libraire qui s'est vu refusé son prêt l'obtiendra.

Les sommes empruntées vont de 10 000 € à 650 000 € pour une somme totale de 1 245 000 €.

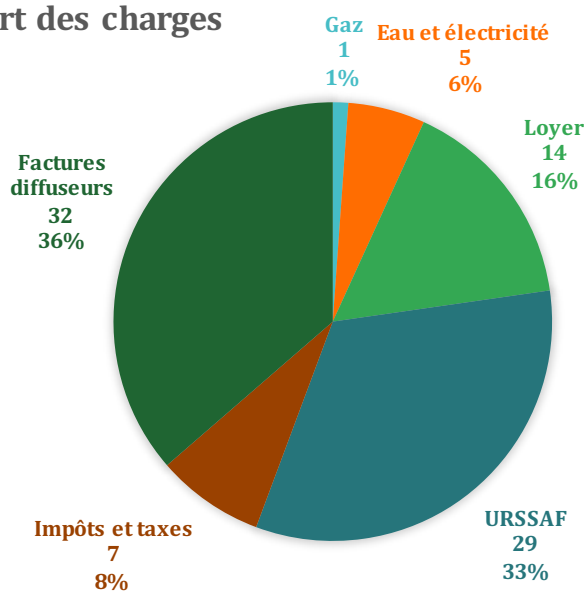
Chômage partiel

Toutes les librairies ayant des salariés ont mis tout ou partie de leurs salariés en chômage partiel.

Reports de charges

Les librairies, comme de nombreux commerces ayant fait l'objet d'une fermeture administrative à compter du 14 mars, ont pu faire reporter un certain nombre de charges.

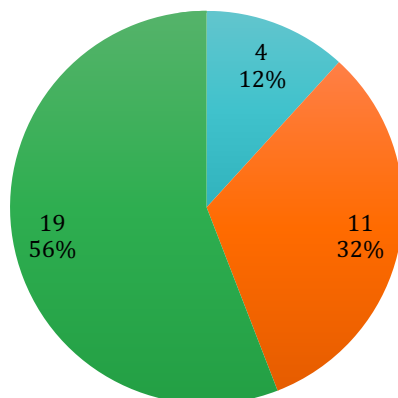
Report des charges



Pérennité de l'activité

Nous avons interrogé les libraires sur les dangers de cette situation pour leur activité à court, moyen et long terme.

Pérennité de l'activité



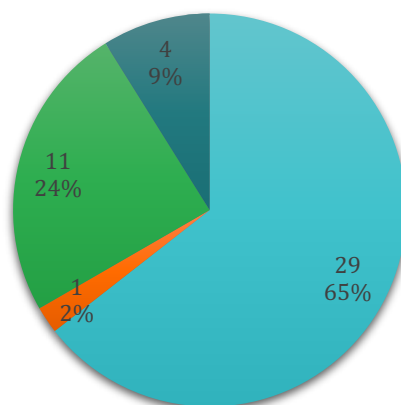
■ Danger à court terme ■ Danger à moyen et long terme ■ Ne sait pas

Vente de livres numériques

Seules 4 librairies avec 1 CA >1M € ont vendu des livres numériques. Aucune n'a indiqué le pourcentage d'augmentation de ces ventes, ce qui laisse supposer que cela reste infime.

Retrait en magasin et livraison à domicile

Retrait en magasin et livraison



■ Retrait en magasin ■ Livraison à domicile ■ Les 2 ■ Pas de vente de livres

Ventes et panier moyen

Le nombre de ventes enregistré va de 10 à 1 200 pour la librairie qui a commencé dès la fin mars. Cela représente 4 231 ventes. Pour un panier moyen allant de 12 € à 70 € ce qui représente un panier moyen de 33,53 €. Au 2^e trimestre de 2019, le panier moyen se situait à 19,50 €, ce qui représentait un panier élevé proche de celui des fêtes de fin d'année (*Source Livres Hebdo octobre 2019*). Cela représente un CA pour les librairies qui s'étale de 250 € à 20 200 €, soit une somme totale de 105 646 € et une moyenne de 5 030 €.

La librairie en Normandie c'est un CA de 51 M € pour les 75 librairies qui ont répondu à une enquête précédente et 347 ETP sur les 92 librairies normandes.